



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2017-07-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

Le six juillet deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le premier juillet deux mil dix-sept, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marylène GIRAUDON, Sophie AUGER, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Chrystèle JARNY, Philippe NOIRTAULT, Anthony PEIGNON, Sandra VIDARD-ROUVREAU

Absents excusés :

- Marie-France TALINEAU a donné pouvoir à Marylène GIRAUDON
- Jean-Luc GUINARD a donné pouvoir à Benoît PIRON
- Emmanuel ROUSSELOT a donné pouvoir à Sophie AUGER
- Cécile TAVENEAU a donné pouvoir à Damien PARNAUDEAU
- Jacky FAVREAU

Secrétaire de séance : Damien PARNAUDEAU

Monsieur BARANGER a prévenu qu'il arriverait en cours de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 31 mai 2017

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 31 mai 2017, avec :

- 12 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Dossier de consultation des entreprises pour la construction de la boulangerie au Poirier

Le DCE a été réalisé par l'architecte. Madame Clémence BECK demande aux élus de l'autoriser à solliciter différentes entreprises par rapport aux lots des travaux.

- 12 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Choix de l'entreprise pour la mission SPS et Contrôle technique liée à la construction de la boulangerie

Trois devis, pour chaque mission, ont demandés, détaillés ci-après :

PRESTATAIRE	MISSION	COUT DE LA MISSION
APAVE	Contrôle technique	4 176 euros
DEKRA	Contrôle technique	5 484 euros
SOCOTEC	Contrôle technique	4 500 euros
APAVE	Mission SPS	3 708 euros
DEKRA	Mission SPS	2 380 euros

▶ Mairie - 2 Impasse des Écoliers
79310 SAINT-PARDOUX

▶ 05 49 63 40 03

▶ stpardoux@ccsudgatine.fr
▶ www.saintpardoux79.fr



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-07-01

Pour la mission contrôle technique, la proposition de l'APAVE serait la mieux-disante. Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer avec :

- 12 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Pour la mission SPS, la proposition de DEKRA serait la mieux-disante. Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer avec :

- 12 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Avenant pour le lot « espace vert et mobilier » pour les espaces verts de la salle multi-activités

Cet avenant concerne l'entreprise JDO paysage, pour l'aménagement des espaces verts autour de la salle multi-activités.

En accord avec l'Adjoint en charge de la voirie, une modification a été validée sur site lors de la finalisation du chantier.

Un deuxième avenant doit donc être acté pour la somme 4 996 euros TTC.

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Avenants pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de la boulangerie

Une erreur de saisie a été faite par Alpha Géomètre sur les contrats de maîtrise d'œuvre pour la construction de la boulangerie au Poirier.

Pour l'avenant n°2, il fallait lire un montant de 14 430 euros, au lieu de 14 130 euros sur le document actuel. Concernant l'avenant n°3, le montant exact est 18 910 euros, au lieu de 18 610 euros.

- 12 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Convention de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces verts – Tranche conditionnelle

Une délibération a déjà été prise le 24 mars 2016, au sujet de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces verts.

La délibération est imprécise car elle porte seulement sur la tranche ferme, pour un montant de 20 220 euros.

La tranche conditionnelle de cette maîtrise d'œuvre s'élève à 5 040 € TTC

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



Choix de l'établissement bancaire pour un prêt

Trois matériels techniques ont été achetés récemment (attelage tracteur, faucheuse débroussailleuse, tête de curage). Le besoin de financement est de 52 000 euros.

Trois offres de prêt ont été réceptionnées, détaillées ci-après :

PRESTATAIRE	DUREE PRET	TAUX	FRAIS DE DOSSIER	COUT GLOBAL
CREDIT MUTUEL	3 ans	0,26 %	200	419,96
CREDIT AGRICOLE	3 ans	0,31 %	100	262,32
CAISSE D'EPARGNE	3 ans	0,61 %	100	516,92
CREDIT MUTUEL	4 ans	0,39 %	200	632,00
CREDIT MUTUEL	5 ans	0,51 %	200	898,96
CREDIT AGRICOLE	5 ans	0,56 %	100	767,79
CAISSE D'EPARGNE	5 ans	0,81 %	100	1 112,80

Suite aux différentes propositions, Monsieur le Maire suggère de retenir l'offre du Crédit Agricole sur une durée de 3 ans :

- 12 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Arrivée de Monsieur BARANGER. L'Assemblée compte désormais 12 membres présents.

Plan de financement pour la subvention DETR – construction de la boulangerie

Monsieur le Maire sollicite à nouveau l'avis du Conseil Municipal, suite à des remarques formulées par les services de l'Etat en date 19 juin 2017. Le financement se décompose de la façon suivante :

Poste dépenses		Poste recettes	
Travaux d'aménagement de l'espace public aux abords immédiats de la boulangerie	5 739,00	Feader	120 000,00
Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'espace public aux abords proches de la boulangerie	1 969,80	DETR (4.3)	122 536,38
Construction d'une boulangerie	314 124,00	Contrat ruralité	50 000,00
Honoraires architecte pour la construction de la boulangerie	28 271,16	Département	24 800,00
		CRDD	40 000,00
		Réserve parlementaire	5 000,00
Dépenses non éligibles au titre de la DETR	295 236,75		
		Commune	283 004,33
TOTAL TTC	645 340,71	TOTAL TTC	645 340,71



Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement détaillé ci-après, avec :

- 13 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Révision des tarifs du Restaurant Scolaire

Monsieur BARANGER suggère une révision des tarifs du Restaurant Scolaire. Une hausse de 2% est proposée, ce qui donne dorénavant :

Repas	Ancien tarif	Nouveau tarif
Enfant régulier	2,60	2,65
Enfant occasionnel	3,70	3,77
Adulte	5,20	5,30

- 13 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Subvention pour une association communale

Une demande a été formulée par le FC SUD GATINE en date du 29 mai 2017. Monsieur le Maire précise qu'aucune subvention n'a été versée à cette association depuis 2014.

33 enfants concernés à Saint Pardoux. Habituellement, 7,5 euros sont versés par enfant concerné. La subvention s'élèvera donc à 247,50 euros.

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Transfert comptable d'une immobilisation entre le budget principal et un budget annexe

Il s'agit d'écritures comptables déjà budgétisées pour transférer une partie du terrain du Poirier entre l'inventaire communal du budget principal et l'inventaire du budget annexe « Ensemble immobilier le Poirier ».

Les immobilisations concernées du budget principal sont :

- n° 1569, au compte 2132, pour un montant de 22 303,71 euros,
 - n° 1601, au compte 2112, pour un montant de 1 749,32 euros.
- 13 voix « pour »,
 - 2 voix « contre »,
 - 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-07-01

Mise en place d'un échéancier lié à l'avance faite sur un budget annexe

Une avance du budget principal d'un montant de 236 990,30 euros a été faite sur le budget annexe « Ensemble immobilier Le Poirier ». Réglementairement, une avance financière impose un remboursement du budget annexe vers le budget principal. Il est possible de prévoir un étalement sur 2, 3 voire 4 ans car ce remboursement influe sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget principal.

Monsieur BARANGER, sur les conseils du Receveur Principal, propose d'échelonner le remboursement sur l'exercice 2017 et les 2 exercices suivants, correspondant à la fin du mandat des élus.

- 13 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Affectation de résultat de l'année 2015 sur un budget annexe de l'année 2016

Une délibération a été rédigée le 24 mars 2016 avec une imprécision de chiffre sur le résultat annoncé de l'année 2015 du budget annexe Local Commercial.

Déficit de fonctionnement reporté de 2015 : - 594,91 euros

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Clôture du budget annexe Local Commercial

La date annoncée du 1er mai 2017 pour la clôture du budget annexe Local Commercial, dans la délibération n°2017-04-12 du 11 avril 2017, n'est finalement pas réalisable, par rapport aux procédures à appliquer pour la fermeture de ce budget annexe.

Avec le conseil du Trésorier, la nouvelle date proposée par Monsieur le Maire pourrait être le 1er août 2017, sans incidence financière pour ce budget annexe et l'excédent qui découle de la vente de l'ensemble immobilier à un privé.

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Mise en place du dispositif « argent de poche »

Pour rappel, le dispositif permet à des jeunes âgés de 16 à 18 ans non révolus, de la commune ou des environs, d'effectuer des travaux avec les agents communaux exclusivement pendant les vacances scolaires, à raison de 3 heures avec 30 minutes de pause. Chaque demi-journée est rémunérée 15 euros.

A ce jour, la Mairie a décidé de proposer 4 places, pour 60 heures travaillées. Le coût de ce dispositif pour la commune serait de 900 euros.

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».



Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe

Les Adjoints ont accepté de faire évoluer le grade actuel d'un adjoint technique au service Restaurant Scolaire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'accepter la création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe, en précisant que l'incidence budgétaire est d'environ 20 euros net mensuel, hors charges patronales.

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

- *Instruction des documents d'urbanisme : Nouvelle procédure au 1er janvier 2018*

Monsieur le Maire rappelle que les documents d'urbanisme sont actuellement réceptionnés par la Maire mais instruits par la DDT de Bressuire. Ce service d'instruction s'arrête au 31 décembre 2017. Deux cas de figure se présentent : soit l'instruction se fera par la mairie, soit la Communauté de Communes prendra en charge l'instruction, moyennant une rétribution. Les élus s'orienteraient vers un transfert des Cub, DP, PA, PC, la collectivité gardant uniquement l'instruction des Cua. Ce transfert coûterait 1 700 euros/an.

- *Révision du montant des loyers communaux*

Les élus décident de ne pas augmenter le montant des loyers communaux. Un courrier sera envoyé à chaque locataire concerné.

- *Demande mise à dispo salle du Foyer Rural pour la Compagnie Idéosphère*

Suite à la demande de la Compagnie Idéosphère, le Conseil décide le prêt de la salle, partie parquet pour les mardis, de 19h à 21h30. L'Association de Country a accepté de déplacer son créneau, pour donner la place à la Compagnie Idéosphère.

- Monsieur le Maire fait lecture de plusieurs de courriers de remerciements concernant l'attribution de subventions aux associations ;

- *Deux décisions modificatives passées sur le budget principal pour des dépenses imprévues :*

Opération investissement : aménagement espaces paysagers (25 000 euros de l'aménagement à l'EHPAD n'ont pas été prévus dans le budget)

Opération en fonctionnement : reliquat d'un litige avec la cave Mets en Vins suite à des infiltrations d'eau (une partie du sinistre n'a pas pu être pris en charge par notre assurance. Besoin de financement de 1 000 euros)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint,
Johann BARANGER

